

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 15 du 25 01 2021



Campagne 2020-2021



Zoom sur les larves d'altises

Les températures hivernales douces peuvent conduire à des éclosions tardives de larves d'altises. Comme évoqué dans les BSV précédents, il est nécessaire de suivre l'évolution des populations tout l'hiver et jusqu'à la reprise de végétation.



La gestion du risque des larves d'altises sur colza doit prendre en compte les phénomènes de résistance aux pyrèthrinoides.

Attention à ne pas confondre les larves d'altises avec les larves de diptères qui sont sans nuisibilité sur le colza.

Sommaire

Colza

p 01



Larve d'altise, E. Joudelat (CA89)
de 2 mm au stade L1 (jusqu'à 6 mm au stade L3)
3 paires de pattes



Larve de diptère (mouche), E. Courbet (CA70)
5 mm environ, absence de pattes
Nuisibilité faible

Seuils indicatifs de risque :

	Plantes de plus de 45 g sans carence azotée	Plantes de moins de 45 g ou plante carencé en azote
Méthode Berlèse	5 larves / plante	2.5 larves / plante
Méthode par dissection	70% des plantes avec au moins 1 larve	



Les larves qui causent le plus de dégâts sont les L2 et L3 (respectivement plus de 4 mm et plus de 6 mm de long).

Il faut cependant noter que les solutions curatives sont très décevantes sur des larves de 6 mm ou plus (L3) car celles-ci sont très peu mobiles et donc rarement en contact avec les différentes spécialités.

D'autre part, à l'heure actuelle, la présence de L1 (moins de 2 mm) n'est pas préoccupante : le colza aura quitté la période de sensibilité lorsque les larves atteindront un stade larvaire critique.

Cas des petits colzas : Dans un contexte d'implantation difficile et de levées parfois très tardives (fin septembre-début octobre), on constate sur le terrain des colzas peu développés avec des biomasses inférieures à 200 g/m² voire 100 g/m². Ces situations sont peu représentées dans le réseau d'observation mais elles nécessitent d'être prises en compte car celles-ci sont les plus à risque vis-à-vis des dégâts de ravageurs. Par ailleurs, il est important de dire que **les seuils indicatifs de risque mentionnés n'ont pas été validés pour de très faibles biomasses.**

Les quelques épisodes de gelées rencontrés ont eu à la fois des aspects positifs et négatifs. La défoliation a pu permettre de diminuer la pression larvaire (les larves tombent en même temps que les pétioles et n'atteignent pas le cœur). Mais pour les colzas fortement infestés, les galeries creusées par les larves contribuent à fragiliser d'autant plus le colza en augmentant la circulation de l'air froid.

L'utilisation de plantes compagnes (si elles sont suffisamment développées) peut permettre de diminuer la pression exercée par les larves par un effet de leurre.

Les observations peuvent être réalisées par dissection des pétioles ou bien avec la méthode Berlèse (voir description ci-dessous ou [vidéo ici](#)).

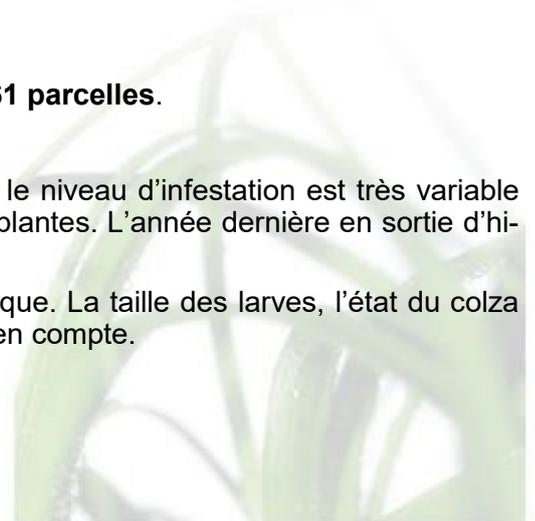
Observations :

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **61 parcelles**.

La reprise de végétation est imminente.

Des larves sont présentes dans 95% des parcelles. Cependant le niveau d'infestation est très variable (de 0.1 à 22 larves / plante), avec une moyenne de 6.9 larves / plantes. L'année dernière en sortie d'hiver 2020, cette moyenne était de 4.8 larves / plante.

La moitié des situations observées atteint le seuil indicatif de risque. La taille des larves, l'état du colza et la stratégie de protection déjà appliquée sont aussi à prendre en compte.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 15 du 25 01 2021

Département	Commune	Nb de larves / plante (Berlèse)	Poids frais (g/pl)	Commentaire	Observateur
21	BEIRE LE CHATEL	4.5	70		VIVESCIA AGRICULTURE
21	BESSEY EN CHAUME	2.3	36		FREDON BFC
21	BRETIGNY	7.3	1 kg/m ²		CA21
21	FONTAINE FRANCAISE	2.7	0.8 kg/m ²		CA21
21	IZEURE	11		Prélèvement du 8/01	CA21
21	MAGNY SUR TILLE	22.3	23	16.2 L1 – 5.9 L2 – 0.2 L3	TERRES INOVIA
21	MEURSAULT	8.3	10		FREDON BFC
21	QUETIGNY	1.6	0.5 kg/m ²		CA21
21	RUFFEY LES ECHIREY	14	3 kg/m ²	Prélèvement du 06/01 11 L1 + 3 L2	DIJON CE-REALES
21	TIL CHATEL	8	1.8 kg/m ²		CA21
21	TRECLUN		174		AGRIDIS ETS BRESSON
21	VAUX SAULES	6	1.3 kg/m ²		CA21
21	VIANGES	0	27		SARL PATRICK LEGUY
25	FLAGEY RIGNEY		46		CA25-90
25	POULIGNEY LUSANS		45		CA25-90
39	ANNOIRE	9.4	73	Prélèvement parcelle traitée	CA39
39	ANNOIRE	7	73	Prélèvement TNT	CA39
39	ANNOIRE 2	11.1	16	Parcelle traitée (1 à 4 py-rèthres)	CA39
39	ASNANS BEAUVOISINS	2.95	53	Prélèvement du 7/01 dans parcelle traitée (organophosphoré le 13/11)	CA39
39	BEAUFORT	2.05	126	Prélèvement dans TNT le 06/01	CA39
39	BLETTERANS	3.9	42	Prélèvement dans TNT le 06/01	CA39
39	CHAMPDIVERS	10.2	39	Parcelle traitée (1 à 4 py-rèthres)	CA39
39	LES HAYS	0.1	6	Prélèvement du 07/01 Parcelle traitée pyrèthre le 7/11	CA39
39	MALANGE	0.48	29	Parcelle traitée (1 à 4 py-rèthres)	CA39
39	SAINT AUBIN	2.4	26	Parcelle traitée (1 à 4 py-rèthres)	CA39
39	SAINT LOTHAIN	7.45	60	Prélèvement du 07/01 Parcelle traitée pyrèthre le 12/11	CA39
58	ARQUIAN	1.6	1.5 kg/m ²		CA58
58	PREMERY	En cours			CA58

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 15 du 25 01 2021

58	SAINT PARIZE LE CHATEL	1.6	1.75 kg/m ²		CA58
58	VIELMANAY	1.2	1.9 kg/m ²		CA58
70	BONBOILLON	8.6	60	Prélèvement du 06/01 dans TNT	CA70
70	CHAMPLITTE LA VILLE	2.4	40	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée pyrèthre	CA70
70	CHOYE	7	80	Prélèvement du 06/01 dans TNT	CA70
70	CHOYE	3.4	70	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée	CA70
70	HUGIER	8.6	60		CA70
70	MONT SAINT LEGER	6.4	50	Prélèvement du 06/01 dans TNT	CA70
70	MONT SAINT LEGER	2.2	50	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée pyrèthre	CA70
70	MONT SAINT LEGER	0.8	50	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée pyrèthre et organophosphoré	CA70
70	PESMES	5.4	80	Prélèvement du 06/01 dans TNT	CA70
70	PIERRECOURT	3	50	Prélèvement du 06/01 dans TNT	CA70
70	PIERRECOURT	1.5	45	Prélèvement du 06/01 dans parcelle traitée organophosphorée	CA70
70	PORT SUR SAONE	0.05	53	Comptage 18/01	EPLEFPA VESOUL
70	PORT SUR SAONE	0.6		Comptage 25/01 Prélèvement TNT Larves au stade L2	EPLEFPA VESOUL
70	SORNAY	1	25	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée	CA70
70	SORNAY 2	2	35	Prélèvement du 06/01, parcelle traitée	CA70
70	VALLEROIS LE BOIS	0.5	41	Prélèvement parcelle traitée	CA70
70	VALLEROIS LE BOIS	0.5	41	Prélèvement TNT	CA70
71	BAUDRIERES	3	0.9 kg/m ²		MINOTERIE GAY
71	MONTAGNY LES BUXY	1	33	Prélèvement le 07/01, parcelle traitée (3 insecticides)	CA71
71	SAINT VINCENT EN BRESSE	5	0.7 kg/m ²		MINOTERIE GAY
71	TORCY	0			TEOL
89	CHAMPLAY	15			SOUFFLET AGRICULTURE
89	CHARBUY	4	70	Prélèvement dans parcelle traitée du 11/01	CA89
89	CHARBUY	4	70	Prélèvement TNT du 11/01	CA89
89	GY L'EVEQUE	8.6	85	Prélèvement dans TNT le 14/01	CA89



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 15 du 25 01 2021

89	LICHERES PRES AIGREMONT	10.1	68	Prélèvement dans TNT le 11/01 (75% de L1, 20% de L2 et 5% de L3)	CA89
89	LICHERES PRES AIGREMONT	12.9	32	Prélèvement dans parcelle traitée (1 insecticide) le 11/01 (80% de L1, 15% de L2 et 5% de L3)	CA89
89	MALAY LE PETIT	7.4	64	Prélèvement du 04/01 dans parcelle traitée avec organo-phosphoré le 04/09 Majorité de L2	CA89
89	MONTACHER VILLEGARDIN	0	1.2 kg/m ²		SEINE YONNE
89	VAUDEURS	11	75	Prélèvement du 7/01 dans parcelle traitée (insecticides le 07/09 et le 07/11)	CA89
89	VAUDEURS	16	80	Prélèvement du 7/01 dans TNT	CA89

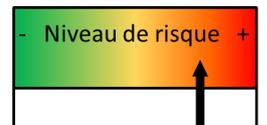
- Analyse du risque :

- Colza bien développé (plus de 45 g/pl ou 1.5 kg/m²) et sans carence azotée :

- Si moins de 5 larves / plantes (Berlèse), le risque est faible



- Si plus de 5 larves / plantes (Berlèse), le risque est moyen à élevé selon la croissance du colza.



- A noter que plus le colza est développé et poussant, plus le risque sera réduit. Les colzas sans carence et pesant plus de 80 g/pl peuvent plus facilement supporter une impasse.

- Colza moins développé (moins de 30 g/pl ou 1 kg/m²) ou présentant des symptômes de faim d'azote :

- Si moins de 70% de plantes avec larve (dissection) ou moins de 2.5 larves/plante (Berlèse), le risque est faible.



- Si plus de 70% de plantes avec larves ou plus de 2.5 larves/plante (Berlèse), le risque est moyen à élevé selon la croissance du colza.



Méthode BERLESE pour l'estimation de la pression en larves de grosse altise dans les colzas



Source Terres Inovia

Mode opératoire :

- Etape 1 : **prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 * 5 plantes consécutives),
- Etape 2 : de retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
- Etape 3 : **couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés) puis rincez encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves).
- Etape 4 : **répartir les plantes sur le grillage** qui recouvre les entonnoirs. Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plantes ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif. Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures.
- Etape 5 : après dessèchement complet des plantes (8 à 15 jours selon la T°C et la taille des plantes), **compter le nombre de larves tombées dans les récipients**. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur-et-à mesure de la manip.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 15 du 25 01 2021



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

